

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

PRESENTS : SANTY Jean-Pierre - HILAIRE Thierry - BOUILLOT Sylvain - BLANCHON Mélanie – GRANDVAUX Pascal – NEBOIT Francis - BERT MICHEL Julie - BRUAS Christian - SAGNOL Isabelle – PACALON Thibaut - MARCON Johanès

ABSENTS : Néant

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 mai 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

– Budget principal :

La section de fonctionnement du budget 2019 présente un excédent de 35 018.92 € et celle d'investissement un déficit de 57 546.16 €

Le Conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019 en investissement recettes du budget 2020.

– Budget assainissement :

La section de fonctionnement du budget assainissement 2019 présente un excédent de 6 595.47 € et celle d'investissement un excédent de 35 819.25€

Le conseil municipal décide de reporter :

- la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement 2019 en section de fonctionnement du budget assainissement 2020
- la totalité du solde excédentaire de la section d'investissement 2019 en section d'investissement du budget assainissement 2020

– Budget eau :

La section de fonctionnement du budget eau 2019 présente un excédent de 28 680.47 € et celle d'investissement un excédent de 68 647.06 €

Le conseil municipal décide de reporter :

- la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement 2019 en section de fonctionnement du budget eau 2020
- la totalité du solde excédentaire de la section d'investissement 2019 en section d'investissement du budget eau 2020

FISCALITE

Le Conseil Municipal maintient pour 2020 les taux d'imposition 2019 soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72.24 %

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, soit 8.00 %

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'équilibre à 213 185.00 € en section de fonctionnement et à 337 682.16 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF EAU

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'équilibre à 71 299.65 € en section de fonctionnement et à 82 244.89 € en section d'investissement



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'équilibre à 35 631.47 € en section de fonctionnement et à 71 142.25 € en section d'investissement

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts.

Le conseil municipal propose à la Direction Départementale des Finances Publiques la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
NEBOIT Francis	MICHEL Julie
BRUAS Christian	HILAIRE Thierry
BLANCHON Mélanie	JOUBE Norbert
CHATELARD Viviane	SAGNOL Isabelle
MARCON Johanès	GRANDVAUX Pascal
NEYRON Jean	MOULIN Fabienne
SAGNOL Paul	BERT Denis
BOUILLOT Yves	PACALON Thibaut
AULAGNON André	BOUILLOT Sylvain
VACHER Pierre	MARCON André
LARDON René	DEFUSTEL Marie-France
PIANELLO Odile	GRANGE Hervé

Le Directeur Départemental des Finances Publiques nommera ensuite six commissaires titulaires et six commissaires suppléants parmi les noms proposés dans la liste ci-dessus

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR L'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil municipal désigne comme membres du CCAS :

- MICHEL Julie
- SAGNOL Isabelle
- BLANCHON Mélanie
- GRANDVAUX Pascal
- CHATELARD Viviane
- CHATELARD Solange
- ROCHEDY Catherine
- BOUILLOT Marie Hélène

DESIGNATION DES MEMBRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CAPTURE DES CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS (SICCDE)

Thibaut PACALON est désigné membre du SICCDE

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER A LA CLECT

Dans le cadre du transfert de la compétence « jeunesse » des Communes à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPM), l'évaluation des charges doit être étudiée par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), composée d'un élu par commune.

Le conseil municipal désigne Jean-Pierre SANTY pour siéger à la CLECT.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

OGEC

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une participation financière de 26 000 € à l'OGEC pour l'année scolaire 2019-2020

PARTICIPATION AU FRAIS DE SCOLARITE

Pour l'année scolaire 2020-2021, 6 élèves domiciliés hors de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon devraient être scolarisés à l'école privée de St Bonnet.

Le maire propose au conseil municipal de demander aux communes de résidence de ces élèves une participation pour frais de scolarité

PERSONNEL COMMUNAL

L'agent technique de la commune en contrat CUI va faire valoir ces droits à la retraite.

Le conseil municipal décide de recruter un agent en CDD de 26 heures.

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE IRVE (BORNES DE RECHARGES VOITURES ELECTRIQUES) AU SYNDICAT

DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE

Le conseil municipal approuve le transfert de l'exercice de la compétence IRVE (bornes de recharges voitures électriques) au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE

Le conseil municipal accepte l'extension du réseau électrique Chemin de la Cance.

Les travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Le coût à la charge de la commune est estimé à 640 €.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide de confier au maire une partie des délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

